

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 30 (1922)
Heft: 8

Artikel: Un récit manuscrit de l'histoire de Davel
Autor: Adamina, Jaq.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-24416>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN RÉCIT MANUSCRIT DE L'HISTOIRE DE DAVEL

Il est désirable, qu'en vue du bi-centenaire de l'exécution de Davel, on exhume tout ce qu'il peut exister de documents relatifs à l'apparition aussi inattendue que merveilleuse de ce Vaudois qui était si en avance sur ses compatriotes. Il reste de graves lacunes dans sa biographie et le mystère de la belle Inconnue est loin d'être levé. Un nouvel examen des procès-verbaux de la *Davelsrebellionsgeschäft* me semble s'imposer aussi. Juste Olivier et Frédéric Espérandieu ont, à la vérité, étudié consciencieusement ce manuscrit de plus de mille grandes pages et Juste Olivier a donné le résultat auquel il était parvenu dans son importante notice sur le Major Davel. Mais on en était aux débuts des recherches sur le héros Vaudois, et Juste Olivier se proposant d'offrir son étude à la *Revue des deux Mondes*, il fallait donc abréger, donner parfois son appréciation personnelle et non les documents eux-mêmes. Les considérations générales et fort belles, interrompent la trame du récit et font voir Davel à travers Olivier si digne, du reste, de lui servir d'introducteur. Le cœur sympathique du narrateur semble avoir reculé devant telle ou telle citation textuelle, et quand il nous dit (p. 100) : « Enfin, l'approche des dernières extrémités le décida sans doute à se faire mieux connaître et la torture lui arracha le fond de son âme, mais par informes lambeaux », l'on voudrait la vue directe encore plus que la touchante émotion.

Il serait également important de faire bien nettes, dans le récit des faits d'ordre surnaturel qui se rencontrent dans l'histoire de Davel et qu'on n'en éliminera pas, la part pro-

venant des déclarations de Davel lui-même et celle provenant d'autres témoins.

Quelques mots sur un nouveau manuscrit relatif à notre héros. C'est un cahier, format écolier de 26 pages d'un papier robuste, daté du 16^e mars 1782, et écrit ou copié à Maracon, qui s'est trouvé dans les papiers de famille de MM. Victor et Adrien Taverney, de Jongny. Ces messieurs l'envisagent comme ayant appartenu à un habitant de Maracon du nom de Serex, chargé d'instruire les enfants du village et qu'on appelait : le maître. Il est en effet signé : D. G. Serex.

La couverture porte comme titre : « Le discours de Monsieur le Major Davel et ce qui se passat à son proced adjugé à la mort. » On voit que l'orthographe est primitive, la ponctuation est plus absente encore. La date 1782 est répétée deux fois. Des arabesques décorent aussi la page. Au-dessous on lit ce texte biblique : « L'homme né de femme est de courte vie et plein dennuy. » Au bas de la couverture à droite : « Le commencement du discour du Major Davel sur l'échafaud de Vidi le 24^e Avril. »

Les morceaux contenus dans ce cahier sont les suivants :

1. L'allocution de Davel en se présentant au Deux-Cents pour lire son manifeste. Ce morceau porte comme titre :

« Compliment fait par le Major Davel a Messieurs du Conseil de Lausanne le 31^e Mars lan 1723 étant entré dans cette ville avec 500 hommes infantassin et cavalerie. »

Ce discours est identique à celui donné par Verdeil, sauf quelques changements insignifiants ; mais le manuscrit omet les mots « *de Berne* » après : « solide fondement posé de notre pleine et entière et assurée delivrance de la domination. »

Un peu plus loin dans la phrase : « hélas qu'est dabord devenue cette puissance Souveraine », il manque les mots : « et redoutable... de Leurs Excellences ». « Je la recherche

et ne la trouve pas elle est déchutte des ce moment de la domination De..... ». Les mots « sans retour » sont omis et des ... remplacent ce « Berne puissant ».

A quoi peut tenir cette crainte d'écrire le mot de Berne ?

Le manuscrit résume la suite de ce premier fait en disant : « Messieurs de Lausanne ayant receu le compliment précédent avec un manifeste beaucoup plus étendu envoyèrent incessamment en avertir LL. EE. de Berne et le lendemain arreterent le dit Majord Davel et renvoyèrent les troupes....

» Le 2^e Avril sa Grandeur Monseigneur le Tresorier et haut Commandant Devateville accompagné de quelques autres Seigneurs arriva a Lausanne de la part de LL. EE. de Berne avec plein pouvoir de faire tout ce qu'il trouveroit à propos pour prevenir les suites de cette sédition et pour examiner et faire instruire la procédure du Major Davel aussi bien que pour remercier Messieurs de Lausanne de leur dilligence a ce sujet lequel [en] effet ayant pris la peine de se rendre dans leur Conseil le sixième Avril ou il prononça un discours. »

Après avoir donné le discours du trésorier de Watteville et la réponse du bourgmestre de Lausanne, le manuscrit continue de la manière suivante :

« Sa Grandeur ayant fait examiné très vivement le Major Davel tant par sa justice que par les crusillons et ayant fait dresser la procedure repartir pour Berne avec les Seigneurs le 16^e Avril et le 17^e le dit major fut juger par Méssieurs de la Rue de Bourg et condamné à avoir le poingt et la tête coupée après quoy les parans dresseront ¹ une supplication en faveur pour la représenter à L. L. E. E^{ces} de Berne.

» Le projet pernicieux du Major Davel selon ses confession est manifesté étoit premièrement d'engager Messieurs de Lausanne d'entrer dans ce dessein, ce qu'ils ont faits

¹ Il faut entendre sans doute dressèrent.

semblant de faire pour l'amuser. Il voulloit ensuite se saisir du Trésor de guerre qu'il y a au chataux de cette ville ; de la il voloit envoyer un détachement de dragon a Roche prendre l'argent du sel pour pouvoir bien payés ses troupes et partir ensuite pour prentre le chatau de Lucend avec le Trésor de guerre qu'il y-à dedans enfin se rendre au pont de Guemine proche Berne ou il contoit que LL. EE^{ces} viendroient composé avec luy et que la il feroit ériger le pays de Vaud en canton et que Lausanne seroit la capitale ou on feroit les baillifs ; la première fois quon luy serroit les doigts ils dit les larmes aux yeux qu'il méritoit la mort selon les loix pour avoir voulu trahir son souverain mais qu'il croyoit avoir bien fait d'avoir voulù délivré sa Patrie quétant à l'âge de 17 ans une Sarasine qui passa chez eux a Cully et y demeura quelque jours luy dit non seulement les principales choses qui luy étoient arrivées mais aussi luy predit d'une maniere très juste celle qui luy devoit encore arriver sur tout à la guerre entre autre qu'il auroit une grande maladie dont il ne mourroit pas, il mourroit d'une mort surnaturelle à cause d'une grande entreprise qu'il feroit contre son souverain. Les seigneurs ses examinateurs regardoient cela comme un trait de folie.

» La sentance de Messieurs de Lausanne ayant été envoyée a Berne leur EE^{ces} renvoient leur jugement la dessus en conformité duquel le pauvre Major Davel fut conduit au suplice le 24^e Avril et decapité sur l'echafaut de Vedit et la tette clouée sur le gybet et son corps enseveli dessous.

» Voici un recueil de ce qu'il dit après avoir entendu la sentence de mort en allant au suplice et sur l'echafaut. Le Major Davel ayant entendu la sentence de mort declare qu'il s'y soumettoit comme un arret de Dieu même et qu'il étoit prêt a sacrifié sa vie pour la gloire de Dieu.

» Les ministres quy avoient ordre de l'accompagnées le trouverent entre les mains de l'executeur aussi tranquille

que leur eut jamais parut, il avoit toute la liberté d'esprit possible et repondoit fort juste à tout ce qu'on luy disoit ont le conjurat pour son propre salut de ne pas sobstiné à soutenir ses visions s'il avoit seulement le moindre soupsons d'être dans l'erreur il repondit que des le premier jour de sa détention il n'avoit cessé de sexaminer la dessus et que s'il avoit quelque doute sur un sujet si important il n'avoit garde de le cacher. Ses plus secrètes pensees dans la situation ou il se trouvoit il nomma ce jour là et son execution le Triomphe du Christianisme et témoignoit la plus parfaite confiance en la bonté et en la misericorde de Dieu, il ne poussa jamais aucun soupir et ne parut avoir aucun mouvement de crainte, il dit qu'il regardoit son suplice non seulement comme une épreuve ou la grace de Dieu lappelloit pour faire connoître sa foy et sa resignation mais aussi comme un chatiment qu'il navoit que trop merité par ses péchés quand on luy porta [parla] de la nécessité de pardonner a ses ennemis il assura qu'il n'en avoit aucun dans le monde, il pria diverse foys les ministres qui marchoit à coté de luy de vouloir interrompre leurs reflections pour le laissé dans son réfléchissement ajoutant qui se sentoit fatigué et quil étoit obligé de se ménagé pour être en état de parler au peuple sur l'échafaut outre qu'on avoit peine à sentendre parler les uns aux autres et autre [être] entendu de la compagnie parmir le bruit et le tumulte qui regnoit autour de luy cela nempêcha pas qu'il ne donna pendant sa marche divers ordres quy firent marqué la presence et le calme de son esprit, puis etant arriver à Monbenon comme on suivit le grand chemin qu'on étoit fort incomodé par la poussière, nous férions mieux dit-il de prendre un peu à la gauche pour marcher sur le gazon, quelque tems apres quelques cavaillers s'étant trop approche de luy leurs cheveaux excitoient des tourbillons de poussières ce qui aveugloient ceux qui marchoient à leurs coté, il les pria de

passer ou devant ou derriere il exorta aussi les soldats qui repoussoient rudement la foule qui se jettoient sur luy, et qui regardoit¹ sa marche à ne faire aucun mal a personne et ce servit de cette raison qu'on ne seroit pas pressé et qu'on avoit tous le temps necessaire, on luy proposa deux ou trois fois de monter à cheval s'il se sentoit fatigué mais il leur dit qu'il ne feroit pas dificulté de le demander s'il venoit a en avoir bescin. Dès qu'on fut arrivé au lieu de l'execution Monsieur le Lieutenant Balival le conjurat en la presence de Dieu entre les mains de quy il devoit bientôt remètre son ame de déclarer ingénument sil navoit aucun complice il repondit qu'il navoit rien dissimulé ny suprimé dès le commencement de tout ce qui regardoit son projet qu'il étoit absolument seul dans cette affaire comme on pouvoit s'en assurer par [la] maniere dont il avoit toujours parler a ses examinateurs quoy qu'on eut voulu usé de surprise avec luy, il dit encore a ce magistra qu'il luy avoit temoigné combien il étoit touché de son sort, mon sort est trop heureux et je jouir intérieurement dune grande satisfaction ; il monte ensuite sur l'échafaut suivi de Messieurs les Ministres et commence par a leur dire que comme il sagissoit d'offrir à Dieu le sacrifice de sa vie il falloit le faire avec soin et y apporter toute lattention convenable. Puis sadressat sur le bord de l'échaffaut pour être plus commodément entendu au peuple il parla à peu près en ces termes.

Vient le discours bien connu à peu près identique à celui publié par Verdeil. Le narrateur termine ainsi :

« Voila ce discour que le Major Davel prononça d'une maniere fort patistique quoy qu'il ne fut point n'aturellement orateur et qui n'eut put mettre par écrit ny étudie dans sa

¹ Probablement : retardait. Cette même confusion se retrouve deux fois encore dans le récit de l'allocution de Davel au Deux Cents.

prison ce qu'il avoit dessin de dire, il n'a pas laissé de touché une infinité de gens. Le discours a été reçu par une personne qui a écrit aussi vitemment qui luy fut possible à mesure que le Major Davel parloit. Elle a ensuite supplée de ce quelle n'avoit pas pu luy fournir tous les auditeurs que eu cette illustre coupable sont autant de témoins, de sa fidélité de cette relation, il est important de remarqué que dans tous ce discours le Major Davel ne fit aucune mention de son manifeste ny n'allégua aucune raison pour justifie son entreprise si ce n'est qu'il dit en termes généraux qu'il n'avoit fait que par l'ordre du Ciel il avoit promis de rien dire sur le conte du Souverain qui peû faire de facheux impression sur l'esprit du peuple aussi dissent il religieusement sa parole il démela avec une presence d'esprit admirable ce qu'il avoit a reproché à ses compatriotes davec les plaintes qu'il doit avoir faite contre LL. Eces il ne touche point a ces derniers quoy que ce fut le moyen le plus spacieux pour excusé et pour coléré [colorer] son action. Le Major Davel ayant finir son discours Monsieur de Saussure fit suivant la cérémonie une remontrance au peuple qui fut suivie par une prière ; ensuite le Major Davel conjura de nouveau ses spectateurs de profiter des exhortations qu'il leur avoit adressées cela étant fait il se deshabilla avec autant de sang froid que s'il eut été pour se mettre au lit et il alla de lui même se placer sur la chaise qu'il attendoit. La dessus les ministres quils l'avoient accompagné luy firent leurs tendres a Dieu l'executeur acheva cette tragédie en luy coupant la tête fort habilement et la clouer au gibet suivant l'arrêt du souverain. »

Voilà donc comment vivaient dans les populations des campagnes vaudoises, en 1782, la personne et l'entreprise du Major Davel. Chacun peut faire ses réflexions sur ce point.

Jaq. ADAMINA.